

Éditorial

L'Europe, l'orthodontie et les jeunes diplômés

La France fait partie de la Communauté Européenne.

Pour ce qui concerne notre profession cela veut dire, entre autres, une liberté de circulation et d'installation.

L'Europe c'est également des pays où l'orthodontie n'est pas une spécialité.

Malgré les efforts de l'EFOSA (European Federation of Orthodontic Specialists Associations) pour établir en 2002 un programme Erasmus encadrant l'enseignement de la spécialité, force est de constater que les formations qualifiantes ne sont pas équivalentes dans les différents pays européens.

L'Europe c'est aussi des différences : de réglementations et de contrôle de la profession, de normes, d'obligations, de fiscalités, de charges, de fonctionnements des organismes sociaux, de prises en charge des traitements, de champs de compétences de notre personnel.

L'Europe c'est un regroupement d'états qui restent souverains.

En France nous avons, pêle-mêle : le numérus clausus, l'enseignement à temps plein qui décourage des vocations, l'internat pour l'obtention de la spécialité pour peu d'élus, les commissions de qualification, la liberté géographique d'installation, des formations privées, des diplômes universitaires, la possibilité d'aller se former dans un autre pays européen.

Tout cela permettant à certains de jouer d'un opportunisme de tout poil...

Notre pays connaît aussi ses difficultés économiques et politiques entraînant des réformes gouvernementales, des lois et des décrets qui visent notre activité libérale comme des balles de snipers. Effets dangereux et aléatoires.

Sans parler des patients français qui ne savent absolument pas distinguer un spécialiste d'un généraliste et qui maintenant ne sauront même pas reconnaître la valeur d'une formation.

Et nous avons des jeunes diplômés qui se posent des questions sur leur avenir, et sur l'héritage que nous allons leur laisser.

Nous pouvons leur accorder qu'on a déjà vu d'autres professions brutalement impactées par un changement des normes et des conditions tarifaires les empêchant de faire face à leurs engagements financiers.

Leurs hésitations seraient, paraît-il, liées à leur appartenance à une génération X, Y ou Z ? C'est peut-être un peu court comme explication, et il est bon de rappeler que c'est nous qui les avons éduqués et formés...

La faute à quoi alors ? À la féminisation (???) de la profession ? Au catastrophisme ambiant ? À une mauvaise humeur typiquement française ?

Ce sont là des réponses toutes faites qui nous évitent une réflexion commune sur l'évolution de notre profession ainsi que l'instauration d'un dialogue intergénérationnel.

Puisqu'en début d'année, un sursaut citoyen nous a permis de pleinement exprimer notre attachement à la liberté d'expression, passons à la suite : l'écoute, le dialogue et la réflexion.

Et ce n'est pas qu'aux représentants de la profession d'agir, il faut un engagement individuel. Nous ne pouvons pas nous contenter de nous dire que jusqu'ici tout va bien et nous limiter à notre intérêt personnel.

Nous ne pouvons pas éternellement contourner la réalité et être indifférents aux changements d'une société.

Hop ! Hop ! Hop ! Réveillons-nous, engageons-nous. Anciens et jeunes.

Orthodontistes et solidaires.

Merci pour tous.

Frédérique Tavernier

Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs.